

Grève des débardeurs

mentaires, au besoin, sans rien perdre de leur indemnité annuelle.

● (2130)

D'après la proposition Gold, lorsqu'ils faisaient des heures supplémentaires, ils les déduisaient de leur revenu annuel garanti. Il se pourrait donc qu'à la fin de l'année leur sort ne soit pas meilleur qu'auparavant. La solution Gold s'appliquait en fait aux heures de travail et était satisfaisante. Toutefois, elle n'apportait aucune solution au problème de la technologie utilisée dans les ports. Bien que ce problème se présente au moins deux fois par an, nous ne sommes pas arrivés à lui trouver de solution.

A mon sens, chaque fois qu'une catégorie de la population a des difficultés, il ne faudrait pas demander au Parlement de négocier à sa place. Si nous le faisons, nous nous exposons aux difficultés que nous avons actuellement avec les débardeurs. Lorsque nous avons mis fin l'an dernier à la grève des débardeurs, nous n'avons pas tenu compte de l'augmentation du coût de la vie. C'est pourquoi, après notre intervention, le sort de ces gens s'est avéré pire que celui de leurs confrères de Saint-Jean qui ont pu négocier une clause d'indexation en fonction du coût de la vie avant la fin de leur contrat. Ils ont ainsi supprimé ces difficultés pour ce qui les regarde. Si nous adoptons une loi, nous continuerons à avoir ce genre de problème. Notre incapacité à le régler me préoccupe. Nous dépensons beaucoup d'argent. Nous avons constitué une commission de réglementation. Toutefois, nous nous retrouvons devant le même genre de difficultés.

L'Office des provenances de l'Est a le droit de faire venir du grain de Prescott, du maïs des États-Unis et du grain de Thunder Bay selon les mélanges désirés. Les frais de transport seront payés aux termes de la loi sur l'aide au commerce des provenances mais celles-ci doivent être acheminées par chemin de fer et non par bateau.

A mon avis, le gouvernement n'est pas sans reproche dans cette histoire. Si l'organisme qui s'occupe des provenances n'accomplit pas sa tâche, nous devrions le savoir. On a interrogé le ministre de l'Agriculture à ce sujet. Il aurait dû se préparer depuis quatre ou cinq jours à fournir une description détaillée des efforts fournis par ces deux ou trois organismes qui relèvent directement de lui. Tous les députés auraient dû avoir eu accès à ces renseignements. Il ne suffit pas de les communiquer au ministre de la Consommation et des Corporations lui demandant de les fournir à la Chambre en cas d'urgence. Ces renseignements auraient dû lui être fournis quand elle les a demandés. Tous les députés sont soucieux de s'attaquer à ces problèmes et nous en aurons un certain nombre à régler.

Le ministre des Postes (M. Mackasey) est présent ce soir. Je crois que le prochain problème se posera dans son ministère. Encore une fois, on aborde le problème de la mauvaise manière. On a décidé que l'attitude du ministre suffirait à le régler. Cependant, si le problème se pose, le Parlement devrait connaître l'attitude que le gouvernement entend prendre et alors il pourra tenter de faire quelque chose pour le régler.

Dans chaque grève où le gouvernement fédéral a été en cause, le cabinet a dépensé plus d'argent pour la régler que pour mettre en branle une véritable négociation de manière à ce que les deux parties connaissent exactement leur position. Nous avons déjà adopté une loi obligeant les débardeurs à reprendre le travail. Il me semble insensé de régler le problème en les forçant à nouveau à reprendre le travail.

Que faire alors? Devons-nous les obliger à reprendre le travail en leur imposant un contrat de trois ans selon la

[M. Peters.]

suggestion du rapport Gold, moyennant une augmentation générale de 57 p. 100 sans compter une prime de vie chère, ou allons-nous négocier les modalités d'emplois des débardeurs, le genre de travail qu'ils devront accomplir et le genre de responsabilité de la MEA à leur égard? Allons-nous négocier les détails des contrats? Sinon, nous serons dans le même pétrin que la dernière fois.

Si nous tenons le débat de ce soir, c'est parce que le gouvernement n'a pas voulu mettre la Chambre dans le secret. On ne nous a pas demandé notre opinion sur la façon dont ce problème pourrait être résolu. Ce débat portera certains fruits. Cela n'aurait rien coûté au gouvernement de nous en parler avant que le problème s'aggrave. Lorsque les députés posent des questions sur l'activité des ministères ou des organismes fédéraux, les ministres concernés devraient y répondre en détail.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Je n'ai pas l'intention de parler très longtemps, monsieur l'Orateur. Je sais que le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) et d'autres tiennent à prendre la parole. Je ne veux pas non plus trop m'attarder sur les raisons précises de la grève à Montréal, Trois-Rivières et Québec.

Je suis habituellement d'accord sur les principes avec le député de Timiskaming (M. Peters). Je le suis encore ce soir. Si je devais être d'accord avec lui sur les faits, il faudrait que je sois beaucoup moins au courant de ce qui s'est produit au moment où cette grève s'est déclenchée. A vrai dire il n'y a pas eu d'arrêt légal de travail dans le port de Montréal depuis 1966. Je ne crois pas que l'on puisse en dire autant de bien d'autres ports dans le monde.

La dernière fois que nous avons négocié un règlement à la Chambre à l'endroit des ports de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec, nous le faisons afin de mettre fin à un arrêt illégal de travail de la part des dockers pour des raisons qu'ils connaissaient mieux que n'importe qui. Ils avaient décidé de passer outre à une convention collective signée de bonne foi. Ils avaient décidé que le moyen le plus rapide de régler ce différend, auquel ils auraient pu mettre fin en déposant un grief était simplement de quitter le travail. Ce n'est guère le genre de décision qui sert le mieux les intérêts du mouvement ouvrier ou les relations industrielles en général.

J'ai d'excellentes raisons de ne pas vouloir me mêler des problèmes de Montréal, Trois-Rivières et Québec et il y a des gens qui les connaissent. Je me suis beaucoup occupé du port de Montréal en tant que député de Montréal, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et ministère du Travail. A chacun de ces titres, j'ai pris part aux conflits du début des années 60, lorsque l'industrie a commencé sa transition pour devenir l'industrie de capital qu'elle est aujourd'hui au lieu d'être une industrie de main-d'œuvre. Quels que soient les commentaires du député sur la démocratie industrielle et les employeurs du port de Montréal, il y a une chose qu'il ne peut nier: lorsque ces employeurs ont jugé nécessaire de mettre à pied 800 employés ils ont payé à chacun d'eux une indemnité de \$12,000. J'aimerais voir davantage d'employeurs y compris le gouvernement adopter de tels procédés.

● (2140)

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Le député de Timiskaming a parfaitement raison de dire que chaque fois que le Parlement doit régler une grève légale nous affaiblissons le système de convention collective. C'est un bon leader syndical; il peut comprendre cela comme la plupart d'entre nous, je pense, et je